



La conférence
environnementale
14 et 15 septembre 2012

Note aux organisations de la CGT
Montreuil, le 25 septembre 2012

Premiers éléments d'appréciation de la CGT

Il faut plus que des effets d'annonce pour s'engager sur la voie d'un développement humain durable

Porteuse du concept de développement humain durable, la CGT a participé à la conférence environnementale avec la volonté de contribuer à des avancées en matière de lutte contre le changement climatique, de respect de la biodiversité, de responsabilité sociale et environnementale des entreprises et en matière de santé environnementale.

Après une préparation très laborieuse, cette conférence a donné lieu à des annonces importantes, particulièrement en matière d'énergie. La CGT entend donner son point de vue sur les annonces principales et sur la feuille de route qui vient d'être publiée par le gouvernement.

Transition énergétique : Les annonces en matière de transition énergétique se sont voulues fortes mais ne manquent pas d'interroger, et sur la méthode, et sur le fond.

Sur la méthode, on nous annonce l'arrêt en 2016 de la Centrale de Fessenheim, tout en affichant l'ambition de réduire nos émissions de CO₂ et tout en ouvrant un débat national sur la transition énergétique. La CGT a critiqué ce procédé qui ne crédibilise pas la volonté affichée d'ouvrir un réel débat sur l'énergie et jugé précipitée la fermeture. La nomination d'une personnalité chargée de la reconversion du site de Fessenheim ne répond pas aux enjeux de la transition énergétique. L'avenir de cette centrale doit rester dans le débat qui s'ouvre tant au regard des enjeux climatiques qu'au regard des questions industrielles et d'emploi.

Sur le fond, la CGT a fortement insisté lors de la conférence sur la nécessité d'avoir une vision bien plus large que la production et la consommation d'électricité, l'habitat et les transports constituant des enjeux majeurs. Seule l'insistance de la CGT a permis d'inscrire clairement les transports dans le débat sur la transition énergétique. Et sur l'habitat, l'annonce de la rénovation thermique d'un million de logements par an, qui va dans le bon sens pose la question des moyens réels dégagés pour un plan de cette hauteur en matière de financement (27 milliards par an) en pleine cure d'austérité budgétaire. De même, en matière d'organisation sociale et industrielle de la filière la CGT souligne qu'il faut traiter le déficit d'emploi et de formation comme le niveau élevé de sous-traitance et de TPE dans le secteur de la construction ou sévissent des conditions de travail parmi les plus pénibles.

La CGT prendra toute sa place dans le débat particulièrement complexe qui s'annonce sur la transition énergétique afin de faire valoir plusieurs exigences : bilan de la déréglementation du secteur énergétique et nécessité d'un pôle public, mise au premier plan de la lutte contre le changement climatique qui nécessite de promouvoir les économies d'énergie et les énergies non carbonées, réorientation du système de transports. Enfin, la CGT sera particulièrement vigilante face à la volonté affichée par les régions de devenir autorités organisatrices en matière d'énergie, ce qui laisse entrevoir un risque d'éclatement du service public.

Fiscalité et financement : La CGT a revendiqué une réforme de la fiscalité plus favorable à l'environnement dans le cadre d'une réforme d'ensemble visant plus de justice. La CGT considère que la question de la fiscalité environnementale doit être traitée dans le cadre de cette réforme d'ensemble. Elle a contesté l'approche qui privilégie le « signal prix » comme mode de régulation de la demande et la volonté de faire croître massivement la fiscalité « écologique ». L'idée avancée par le

MEDEF et combattue par la CGT de transférer des cotisations sociales vers la fiscalité écologique n'est pas reprise par la feuille de route gouvernementale. La CGT en prend acte !

La CGT a défendu une conception de l'outil de financement des investissements nécessaires à la transition écologique fondée sur un pôle public financier. La BPI en cours d'élaboration pourrait en être un élément majeur, notamment pour la rénovation thermique des logements, à condition de l'appuyer sur une centralisation plus importante des fonds de l'épargne réglementée à la CDC.

La CGT a aussi défendu l'internalisation des coûts externes, notamment en matière de transports et un bilan critique sur le système d'échange de quotas d'émissions de CO₂ (système ETS) dont il faut engager la révision en profondeur au plan européen.

Biodiversité : Les propositions qui ont été portées par la CGT en matière de biodiversité exigeant le respect des engagements des Grenelles de l'Environnement et de la Mer et les moyens correspondants ont été très largement reprises par le rapporteur, notamment celle prévoyant de porter le budget du Ministère de l'Ecologie en la matière à 300 millions d'euros dès 2013 et que l'eau soit l'un des thèmes de la conférence environnementale de 2013. Le bilan de la politique de l'eau, y compris celui des utilisations et des pollutions agricoles, pourra ainsi être débattu pour décider des réorientations nécessaires. Mais la seule annonce de moyens supplémentaires de la feuille de route biodiversité, un milliard d'euros sur 6 ans pour les agences de l'eau, sera payée à 80 % par les ménages. Par ailleurs, la demande de la CGT de revenir sur le contrat productiviste d'exploitation des forêts publiques Etat-ONF signé fin 2011 sous l'ère Sarkozy a été rejetée. Et l'annonce d'une agence nationale de la biodiversité présente des dangers de redéploiement et d'externalisation, car elle ne s'accompagne pas de moyens nouveaux pour répondre aux demandes d'appui technique des territoires. La feuille de route prépare les esprits à la fusion d'établissements spécifiques, en se basant sur leur seule petite taille sans un mot sur leurs faibles moyens. Le besoin d'ingénierie publique en matière de développement durable existe et il est temps d'y répondre.

Santé et environnement : une révision du plan national est annoncée et la feuille de route gouvernementale qui prévoit de renforcer la lutte contre les atteintes à la santé par les rejets nocifs dans l'environnement et la bonne articulation entre santé publique, santé environnementale et santé au travail est positive. Cette feuille de route demande au patronat et aux syndicats de « prendre en compte les questions de santé au travail et de risques environnementaux » dans les négociations interprofessionnelles en cours sur les institutions représentatives du personnel. La CGT ne peut se satisfaire de cette demande vague qui ne fixe pas l'objectif explicite d'attribuer aux CE et aux CHSCT de réels pouvoirs d'intervention en matière d'environnement. Comme le patronat y est foncièrement hostile, on ne risque pas d'aller au-delà de la Loi Grenelle 1 votée sous l'ère Sarkozy qui prévoit-elle le principe d'une négociation sur les modalités de mise en œuvre de ces compétences. Or, il serait logique que 30 ans après les Lois Auroux, le gouvernement actuel ajoute ces nouvelles prérogatives aux IRP sans le conditionner au bon vouloir des employeurs.

Gouvernance et responsabilité sociale des entreprises : la création d'une plate forme d'actions globale sous le pilotage du premier ministre va dans le bon sens. Mais on se demande pourquoi est créée parallèlement une mission pour « préparer une nouvelle étape dans le déploiement des démarches de RSE », d'autant que les propositions attendues portent « en particulier sur les mécanismes de notation sociale » sur lesquels la CGT est très dubitative. La CGT se félicite de l'annonce de la révision du décret d'application de l'Article 225 de la Loi Grenelle 2 sur la transparence des entreprises tout en regrettant qu'il s'agisse d'une révision à minima (suppression de la distinction coté/ non coté). Rappelons que les demandes conjointes des ONG et des syndicats, portent également sur les indicateurs sociaux et environnementaux, qui ont été amputés par rapport à la loi NRE votée en 2001.

Cette conférence, soulève des questions en matière de méthode et d'objectifs, mais c'est sur les moyens que les interrogations sont les plus fortes. Les salariés doivent dans ce domaine comme sur les suites de la conférence sociale s'emparer du débat et porter leurs exigences en faveur d'un nouveau modèle de développement créateur d'emploi et plus respectueux de la planète.

Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012

COMPTE-RENDU DE LA TABLE RONDE N° 1 « PRÉPARER LE DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGETIQUE »

Participants : CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO

Medef, CGPME, UPA, FNSEA, ONG environnementales : Amis de la terre, Ecologie sans frontière, Ligue de protection des oiseaux, France nature environnement, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, WWF, Humanité et biodiversité

La délégation CGT était composée de Marie-Claire Cailletaud, Mohammed Oussedik, Jean-Pierre Sotura et Dominique Launay

En préalable à la table ronde, le discours du Président de la République contenait plusieurs annonces :

- ✓ Loi Brottes sur la tarification progressive de l'électricité et du gaz ;
- ✓ Plan d'isolation de 1 million de logements par an ;
- ✓ Diminution de 75 à 50 % de la part du nucléaire dans la production d'électricité d'ici à 2025 avec arrêt de Fessenheim en 2016 ;
- ✓ Lancement de nouveaux appels d'offres éolien offshore et de grandes installations solaires ;
- ✓ Annonce qu'aucune exploration ou exploitation du gaz de schiste n'interviendra pendant le quinquennat ;
- ✓ Annonce de l'utilisation de la BPI pour la transition écologique.

Sur la forme, il est choquant d'ouvrir une conférence par des annonces si importantes. La question de la libéralisation du secteur énergétique, premier facteur de gaspillage, de hausse des prix de l'énergie et des émissions de CO2 n'a pas été traitée.

La composition de la table ronde fait une place importante à des associations ou experts porteurs d'une même vision des changements à opérer, sans que les divers points de vue existants soient correctement représentés.

Dès le départ de l'atelier, la CGC intervient pour acter l'arrêt de Fessenheim, et demander que cette question soit évacuée du débat sur la transition énergétique puisque tranchée par l'exécutif et renvoyée aux négociations sociales sur l'accompagnement des suppressions d'emploi. Elle est suivie par la CFDT. Ces deux organisations communiquent différemment aux salariés dans le week-end pour dire leur opposition à la fermeture.

La CGT est intervenue pour contester la décision qui doit se discuter sur le plan technique, environnemental et social. FO est intervenue dans le même sens.

Deux remarques avant d'aller à l'essentiel :

Négawatt a demandé que le débat ne soit pas trop « carbo-centré », façon de dire que la question des émissions de CO2 ne pouvait pas être le critère central de la transition énergétique, la sobriété et l'efficacité énergétique devant être les points d'entrée.

Les ONG environnementales ont été plutôt satisfaites des annonces (il y aura un avant et un après), leurs déclarations lundi matin étant beaucoup plus modérée.

Les interventions se sont concentrées essentiellement sur l'électricité. Seule la CGT a ramené régulièrement la question des transports et plus globalement la vision large sur l'énergie dans le débat, obtenant formellement un accord sur cette vision à rebours des 80 % d'interventions focalisées sur l'électricité.

La loi Brottes, sur laquelle la CGT a soulevé de sérieuses objections, n'a pas fait l'objet de fortes critiques et la question de l'organisation du secteur a aussi été un point aveugle du débat. De fait, le

débat sur la sobriété et les économies d'énergies est renvoyé à la responsabilité individuelle des individus, plutôt qu'à l'organisation de la société.

La question de la CSPE, contribution au service public de l'électricité, qualifiée de bombe à retardement par le député PS François Brottes a été simplement effleurée, de nombreux acteurs refusant de prendre en compte son impact sur les factures des ménages de peur de voir rediscuté le mécanisme des obligations d'achat. Le plan d'isolation de l'habitat, qui peut être estimé à 27 milliards par an, n'a pas été détaillé. Seules ont été esquissées les pistes de travail du gouvernement: financement par la BPI, mise à contribution des producteurs d'énergie sur les remboursements de prêts sur les investissements dans les économies d'énergie. Par contre, la question de l'outil de production et des emplois nécessaires et de la formation des salariés sont restés en arrière-plan, alors qu'il s'agit de questions essentielles.

La question de la décentralisation de l'énergie s'est glissée dans le débat, notamment par une intervention d'un représentant de l'ARF exigeant que les régions puissent devenir « autorités organisatrices » en matière d'énergie. C'est d'ailleurs un point qui a été repris dans la restitution de la table ronde malgré l'opposition de la CGT.

La taxation de la « rente » nucléaire et hydraulique a été évoquée par le député F. Brottes.

Sur l'organisation du débat sur la transition énergétique qui va démarrer en novembre, durer 6 mois et aboutir sur une loi pluriannuelle de programmation énergétique fin du premier semestre, les discussions se sont focalisées sur la nature des diverses instances qui seront mises en place : comité de pilotage, commission nationale du débat public, comité d'experts, comité de liaison avec les parlementaires et avec les entreprises du secteur. La question du choix et du rôle des experts sera déterminante. La question de l'articulation du débat au niveau national et au niveau régional a été abondamment commentée, beaucoup plaidant pour un cadrage national. La question du choix des options à retenir à l'issue du débat a fait l'objet d'une proposition de Nicolas Hulot évoquant le référendum, formule qui n'a pas été soutenue par les autres participants.

En conclusion, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault a estimé que la conférence environnementale va marquer une rupture, qu'en début de semaine une feuille de route pour la transition écologique serait publiée à l'issue d'un séminaire gouvernemental et qu'une lettre de cadrage serait adressée à chaque ministre.

Le premier chantier est la transition énergétique avec un modèle sobre et efficace, pour sortir du tout nucléaire et du tout pétrole.

Les mesures immédiates annoncées sont les suivantes :

- ✓ Lutte contre la précarité énergétique avec la loi Brottes. Les collectivités qui le souhaitent pourront mettre en place une tarification progressive de l'eau ;
- ✓ Sensibilisation des élèves à la sobriété énergétique ;
- ✓ Lancement d'un défi aux chercheurs pour que d'ici 10 ans on dispose de voitures qui consomment 2l aux 100 kms ;
- ✓ Rénovation de 1 million de logements par an en améliorant les dispositifs d'aide, les éco prêts spécifiques. Un « guichet unique » de la rénovation thermique sera mis en place ainsi qu'un « tiers financement » lié aux économies d'énergies ;
- ✓ Rééquilibrage du mix énergétique (de 75 à 50 % de nucléaire avec fermeture de Fessenheim en 2016) ;
- ✓ Nomination d'une personnalité pour la concertation sur la conversion du site de Fessenheim
- ✓ Gaz de schistes aucun permis ne sera accordé ;
- ✓ Simplification des procédures administratives pour les énergies renouvelables ;

- ✓ Réaffirmation du dispositif d'obligation d'achat pour les énergies renouvelables et création d'ici la fin de l'année d'un tarif de rachat pour l'outremer ;
- ✓ Lancement d'un appel d'offres d'ici décembre 2012 pour un parc éolien offshore au large de Tréport et de Noirmoutier ;
- ✓ Pour la filière solaire les grands espaces de toiture seront privilégiés plutôt que l'implantation au sol qui nuit à l'agriculture ;
- ✓ Lancement d'un démonstrateur d'énergie hydrolienne et étude du potentiel en énergies marines par l'ADEME.

Le Premier ministre n'est pas revenu sur l'organisation du débat, la facilitatrice de l'atelier avait pour sa part conclut avec une commission nationale du débat avec les 6 collèges qui s'appuie sur un comité d'experts scientifiques, un panel citoyen, une liaison avec le parlement, une liaison avec les entreprises.

ARGUMENTAIRE

TABLE RONDE N° 1 – PRÉPARER LE DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La CGT apprécie l'organisation d'un débat national sur la question de la transition énergétique et entend y participer pleinement. Elle s'étonne néanmoins que des annonces importantes, tel le projet de loi sur les tarifs progressifs, précède la tenue même de la conférence environnementale.

La définition d'une politique énergétique implique des choix humains, technologiques, financiers, de véritables choix de société très liés aux questions environnementales, en particulier celle de la lutte contre le changement climatique, et justifie que les citoyens puissent s'exprimer sur les différentes dimensions.

Ce débat doit être abordé de manière large en ne laissant a priori aucune dimension de côté, dans une optique de développement humain durable. L'énergie est un bien collectif. Elle doit être économisée, mais elle doit aussi être produite, transportée, distribuée dans une logique d'efficacité économique, sociale, environnementale. L'industrie, le logement, les transports, l'urbanisme, l'agriculture sont tous concernés par ce sujet. On doit pouvoir rentrer dans la discussion sans que les conclusions soient imposées. Cela concerne bien sûr l'énergie nucléaire. On ne peut décider a priori d'un mix énergétique donné ou de la fermeture de telle ou telle unité de production.

A l'entrée de ce débat deux points nous semblent particulièrement importants. Tout d'abord le rôle et le choix des experts. Ceux-ci sont en effet nécessaires pour permettre d'éclairer les options et d'apporter l'éclairage scientifique qui doit conduire à construire des choix en pleine connaissance. Nous tenons à ce que le choix effectué le soit de manière pluraliste et permette que les différentes sensibilités qui existent s'expriment. Ensuite, s'il est illusoire de penser que chaque citoyen puisse partager toutes les connaissances scientifiques, techniques et économiques concernant le sujet en débat, il est de la responsabilité du gouvernement de mettre en place les structures démocratiques permettant de livrer une analyse simple (et non simplificatrice) synthétique de l'état des lieux des connaissances, des questions qui se posent, des choix possibles et de leurs conséquences.

En deuxième point, il nous faut reconnaître le poids des médias dans l'information donnée aux citoyens. Les médias pourraient être un formidable outil d'élaboration des connaissances. Cela nécessite que puisse être organisées sur les médias publics à des heures de grande écoute des émissions scientifiques dans tous les domaines concernés ainsi que des débats contradictoires afin de permettre la confrontation des idées. En effet à partir des mêmes données objectives de base, les choix opérés diffèrent en fonction des objectifs à atteindre et des priorités que l'on se fixe.

Dans ce contexte, la CGT apporte son analyse qui s'appuie sur une vision faisant du concept de « développement humain durable », le cœur d'une démarche qui allie revendications sociales, exigences économiques et préoccupations environnementales.

La demande mondiale en énergie ne se réduira pas alors que près de 3 milliards d'habitants n'ont pas encore accès aux formes modernes d'énergie et doivent se contenter d'utiliser la biomasse de manière intensive. Le problème est que cette demande mondiale est satisfaite à 80 % par la consommation de pétrole, de gaz et de charbon.

Ce modèle de croissance est intenable. Il se heurte à deux contraintes majeures. D'une part la raréfaction progressive des ressources de gaz et de pétrole conventionnels, les plus faciles à exploiter et au meilleur coût. D'autre part le réchauffement climatique qui appelle désormais une réponse à court terme de lutte contre les émissions de CO₂. Il faut réorganiser notre vie économique en utilisant de moins en moins d'énergie carbonée. C'est la condition d'une véritable relance économique soutenable.

Le Grenelle de l'environnement a été facteur de prise de conscience de ces problèmes. Mais il est loin d'avoir insufflé la dynamique nécessaire pour faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés.

Les moyens financiers pour aider les ménages à financer les travaux d'isolation n'ont pas été au rendez-vous. Les crédits d'impôts pour le développement durable sont en baisse et l'effort principal est fait au bénéfice de solutions coûteuses retenues pour le développement des énergies renouvelables.

Le secteur du bâtiment a perdu des emplois depuis l'automne 2008. Le déficit de main d'œuvre (de l'ordre de 400 000 emplois) n'a pas été résorbé. La mise en œuvre de la formation est extrêmement lente et aucune réflexion sérieuse n'est engagée sur les problèmes structurels qui bloquent l'adaptation de l'appareil de production aux besoins d'une conversion massive du bâtiment à la révolution du développement durable comme les questions lancinantes de la précarité, des conditions de travail pénibles et des bas salaires qui entraînent un manque de formation et un déficit de qualification.

Concernant les transports, premiers responsables de la croissance des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990, les conclusions du Grenelle, prévoyaient « un changement radical de stratégie avec une priorité absolue au rail et aux voies navigables pour les nouvelles infrastructures ». La CGT, initiatrice avec les ONG d'une démarche unitaire s'était félicitée de cet engagement comme de ceux concernant : la promotion des transports collectifs urbains (1500 km de tramways ou de bus protégés supplémentaires), la promotion du ferroutage et du transport combiné, la réduction massive des émissions du transport aérien, l'augmentation de 25 % de la part du fret ferroviaire d'ici 2012. Passées les annonces, les moyens financiers n'ont pas suivi. La situation du fret ferroviaire, sacrifié sur l'autel de la rentabilité illustre cette contradiction. Le schéma national d'infrastructures de transports l'illustre à son tour, en ne donnant pas suffisamment la priorité à la régénération du réseau existant. Plus globalement, le dogme anti service public et maîtrise publique a sacrifié les objectifs, comme avec le plan fret SNCF « grenello-incompatible ». La politique de report modal n'a pas été engagée. Le thème de la mise en place d'un transport durable doit faire partie du débat sur la transition énergétique.

Il n'existe pas de levier miracle pour amorcer cette transition énergétique.

Les contraintes sont fortes. De nombreux besoins demeurent insatisfaits y compris dans les pays développés. La seule précarité énergétique concerne en France plus de 3 millions de foyers. La pérennité de nombreuses industries dépend par ailleurs de la mise à disposition d'une énergie peu chère, continue et de qualité. Les technologies nouvelles s'avèrent elles-mêmes gourmandes en énergie. Seule une combinaison des différents outils énergétiques disponibles peut permettre d'apporter les réponses indispensables à un coût acceptable par les différentes composantes de la société.

1) La priorité est d'agir sur la demande et d'améliorer l'efficacité énergétique. Tous les secteurs économiques sont concernés, de l'habitat à l'industrie en passant par les transports. La recherche d'économies d'énergie ne peut pas être seulement individuelle. Elle implique des mutations dans l'urbanisme, les schémas de développement des agglomérations, l'organisation des transports. Les entreprises doivent être incitées à économiser l'énergie relativement à une production donnée. Dans une perspective de développement humain durable, tout accroissement du Produit Intérieur Brut devra être désormais moins intensif en énergie par emploi.

2) Le deuxième levier est celui du « mix énergétique », c'est-à-dire la combinaison optimale des différentes sources d'énergie, privilégiant les techniques peu ou pas émettrices de gaz à effet de serre : l'hydraulique, l'éolien, le photovoltaïque, sous certaines conditions la biomasse, le charbon ou le gaz avec la capture du CO₂ et bien entendu le nucléaire.

Chacune de ces énergies à un prix plus ou moins élevé, des avantages et des inconvénients suivant l'usage auquel il est destiné. Les prix du gaz conventionnel et du pétrole risquent de fortement augmenter. L'intermittence des énergies renouvelables sera un problème tant que les technologies de stockage de l'électricité ne seront pas au point à un coût abordable. La production décentralisée induit par ailleurs des coûts de réseaux importants. De lourds investissements doivent être programmés pour les 15 ans à venir afin d'assurer un équilibre géographique entre offre et demande. De plus toutes les formes de production d'énergie posent fortement la question de l'avenir des métaux, enjeu stratégique des décennies à venir, à l'instar des terres rares nécessaires pour toutes les nouvelles technologies (aimant d'éolienne, cellule photovoltaïque, batterie des véhicules électriques...).

La fixation a priori de la structure du mix énergétique, prédéterminant, même à moyen terme pour 2030, 2040, les proportions des différents types d'énergie, n'a pas beaucoup de sens compte tenu à la fois de ce qui est acquis aujourd'hui et des évolutions technologiques. Il faut se donner du temps pour bâtir la meilleure combinaison de solutions, celle qui permettra de réduire les émissions de CO₂ à un coût acceptable tout en préservant l'indépendance nationale et la sécurité d'approvisionnement. Aujourd'hui, aucune des technologies ne peut à elle seule permettre de relever les défis que nous avons repérés.

3) Le coût de l'énergie et l'indépendance énergétique nationale sont deux questions importantes. La question des tarifs de l'énergie est une question centrale pour l'industrie et pour les usagers. La France fournit un mix énergétique à un prix moyen inférieur à celui de ses voisins européens. Le prix de l'électricité aux particuliers est en France 40 % plus bas qu'en Allemagne. La balance commerciale française n'est déficitaire qu'en raison du pétrole et du gaz quasi totalement importés. L'énergie rentre en moyenne pour plus de 8 % dans le budget des ménages. Beaucoup plus pour les ménages modestes. Les taxes qui frappent l'énergie sont lourdes. Elles représentent d'1/3 à 3/4 du prix payé par le consommateur final. Le maintien de choix énergétiques assurant une énergie accessible à tous est une priorité. Une tarification adaptée doit permettre d'éradiquer la « précarité énergétique ».

Le nécessaire droit à l'énergie pour tous ne se satisfera pas des fausses bonnes idées comme la mise en place de tarifs progressifs. Plusieurs critiques sont à noter sur ce sujet. Tout d'abord, sa mise en place risque d'être d'une complexité importante (prise en compte du climat, de l'état du logement, du nombre de personnes au foyer.....). Penser que les économies d'énergie ne peuvent se faire qu'au travers du « signal prix » conduirait à ce que ce soient toujours les mêmes qui seront amenés à se restreindre. De plus ce système fragiliserait de manière importante la péréquation tarifaire et la structure des tarifs réglementés dans notre pays. Si nous considérons que l'énergie est un produit de première nécessité, alors l'accès doit être égal pour tous, si bien sûr les financements sont pris à la source grâce à l'impôt direct. Ce qui n'exonère pas d'innover dans des systèmes d'économies d'énergie à tous les niveaux de la société. Il est nécessaire de regarder particulièrement le point des tarifs sociaux. En effet, force est de constater aujourd'hui que le mécanisme n'est pas satisfaisant puisque 8 millions de personnes sont en précarité énergétique. Il faut élargir les critères d'attribution et simplifier les mécanismes d'accès.

4) Après Fukushima, plusieurs pays s'interrogent sur l'avenir du nucléaire. Certains comme l'Allemagne avaient décidé depuis plusieurs années de sortir du nucléaire. Cet abandon s'accompagne pour une longue période du recours aux énergies fossiles. D'autres pays confirment au contraire leur option, réinvestissant dans de nouvelles centrales nucléaires. La France avec un parc nucléaire qui fournit 75 % de l'électricité n'échappe pas à ce débat.

Il y aura « un avant et un après Fukushima ». La catastrophe japonaise, montre, comme l'a écrit l'Autorité française de Sécurité Nucléaire(ASN), que « l'improbable est toujours possible ». Ce qui ne veut pas dire qu'il faille abandonner la filière, mais ce qui justifie une nouvelle approche de la sécurité

des centrales et du cycle du combustible. Le rôle des autorités de sûreté indépendantes est décisif. Leurs analyses doivent être respectées et leurs préconisations mises en œuvre.

Il faut aller plus loin et exiger que des normes internationales de sûreté soient développées sous l'autorité d'une organisation internationale associant en particulier les organisations syndicales.

L'avenir des technologies nucléaires doit être envisagé dans ce cadre pour être une composante de la révolution industrielle accompagnant cette transition énergétique.

5) La transition énergétique doit relever d'un projet collectif qui entraînera des changements profonds dans l'aménagement du territoire, la fiscalité, les filières industrielles et le système de formation.

Les agents travaillant dans le secteur ont un sens aigu du service public et de l'intérêt général. Les garanties obtenues par les personnels sont une condition de la sécurité. Les dizaines de milliers d'ouvriers, techniciens, ingénieurs travaillant dans la sous-traitance, souvent hautement qualifiés, doivent bénéficier du même niveau de garanties que les personnels statutaires.

La maîtrise publique du secteur de l'énergie est une nécessité. Les décisions structurantes ne doivent pas être prises sur la base des critères de la rentabilité mais après un débat politique éclairé, à la portée de tous les citoyens. La constitution d'un « pôle public de l'énergie » est par ailleurs la garantie pour développer une filière multi énergies performante, favoriser la sécurité et les recherches fondamentales et appliquées, sous contrôle de la puissance publique.

Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012

COMPTE-RENDU DE LA TABLE RONDE N° 2 « FAIRE DE LA FRANCE UN PAYS EXEMPLAIRE EN MATIERE DE RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE »

Participants : CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO

Medef, CGPME, UPA, FNSEA, ONG environnementales : Amis de la terre, Ecologie sans frontière, Ligue de protection des oiseaux, France nature environnement, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, WWF, Humanité et biodiversité

La délégation CGT était composée de Francis Combrouze, Fabienne Cru-Montblanc et Sébastien Hesse

La table ronde a été marquée par de nombreuses interventions sur des sujets précis des représentants des 6 collèges, sans pour autant qu'un débat suffisamment nourri et intensif engage les uns et les autres sur des points essentiels.

Les associations/ONG de défense de l'environnement ont eu les expressions les plus longues (FNE, FNH, Humanisme et Biodiversité, LPO...) sans pour autant être très vindicatifs sur les moyens... Le MEDEF a été attentiste refusant de s'engager sur de nouvelles mesures, et déclinant à l'envie le besoin de durée, d'évaluation des coûts, sauf sur le thème flou de la simplification qui, dans les débats, recoupait à la fois les instances de concertation sur la biodiversité mais aussi les législations et les obligations.... Par contraste la FNSEA s'est montrée offensive à double titre : sur le thème des bonnes pratiques en cours (bio, agriculture extensive, raisonnée...), dont les limites et le caractère marginal sont évidents, et en exigeant des compensations économiques si de nouvelles « compensations nature » ou contraintes environnementales devaient peser à l'avenir sur les exploitations. Les collectivités territoriales ont demandé à l'Etat de la cohérence dans ses politiques publiques affectant la biodiversité, fait valoir leurs actions.

Le représentant de l'ARF était clairement à l'offensive sur le besoin de renforcer compétences et moyens des régions sur le sujet (en « désétatisant » certaines missions et en retirant d'autres aux départements, en avançant le besoin d'inter communaliser les PLU...). Au plan syndical, CFDT discrète, CGC et CFTC quasi muettes, et FO prudent en ne proposant rien au nom de l'indépendance. Les interventions CGT ont été appréciées par d'autres collèges (syndicats, ONG, Parlementaires, experts) par leur précision et fermeté, au regard des engagements des Grenelles Environnement et Mer non tenus ou retardés... La demande d'ingénierie publique sur ces thèmes, a été soutenue par plusieurs collèges. Le rapporteur a d'ailleurs repris les 12 demandes ou propositions CGT dans son rapport à la plénière, notamment celle demandant les 300 M€ annuels de crédits Etat pour la biodiversité en 2013 prévu par la loi Grenelle 1 (on en resterait à moins de 270 millions comme en 2012), ou encore que l'eau soit l'un des thèmes phares de la Conférence 2013.

Sur la réforme de la PAC, le ministre chargé de l'agriculture a affirmé que la France était (et serait) seule à demander le développement de l'agro-environnemental. Sur la politique forestière, il a refusé de se prononcer sur la demande pressante de la CGT de revenir sur le contrat de plan Etat -ONF signé fin 2011 par Sarkozy/Gaymard (et fait comprendre en off que cela ne bougerait pas), annoncé une étude sur l'évolution des modes de production, sans aborder les filières agroalimentaires. Sur les biocarburants de première génération, le Premier ministre a annoncé la stabilisation des crédits jusqu'en 2015 et la demande de la France à l'UE d'une pause (en rester à 7 % d'incorporation) ; un appel a été lancé sur les biocarburants de seconde génération (biomasse) pour accélérer l'industrialisation et remplir ainsi les objectifs de taux d'incorporation. Outre le lancement d'un nouveau plan pour l'agriculture biologique, le moratoire sur les cultures OGM sera prolongé. Contenue dans l'annonce du Président de la République, la création de l'Agence nationale de la Biodiversité, sur le modèle de l'ADEME, en appui aux collectivités locales, entreprises et associations,

fera l'objet d'une concertation sur périmètre et moyens pour voir le jour en 2013, comme une loi-cadre biodiversité contenant diverses dispositions... On relèvera qu'il n'y a pas d'annonce de moyens supplémentaires et pour nous des dangers élevés de « redéploiements », sauf l'augmentation de 10 % des subventions aux associations et l'appel qui leur est adressé à embaucher sur des emplois d'avenir. Ont été annoncés également un nouveau parc marin (Picardie/Côte d'Opale), le classement du Marais Poitevin en réserve naturelle et l'installation du Conseil National de la Mer et du Littoral.

La ministre du logement et de l'égalité des territoires a annoncé une loi sur l'urbanisme, le logement et la ville, projet pour début 2013 selon le Premier ministre, qui devrait contenir les objectifs et outils de réduction de l'artificialisation des terres.

Pour ce qui est des DOM-TOM, le ministre de l'outre-mer a fait sienne la demande de la CGT d'une nécessaire concertation par territoire avec l'ensemble des acteurs concernés, actant ainsi les spécificités. Ses interventions ont témoigné de sa parfaite connaissance des enjeux ultramarins : sols et sous-sols, fonds marins, littoraux et réforme de la PCP.

ARGUMENTAIRE

TABLE RONDE N° 2 – FAIRE DE LA FRANCE UN PAYS EXEMPLAIRE EN MATIERE DE RECONQUETE DE LA BIODIVERSITE

Contexte

Pour l'essentiel, les bilans et rapports sur la biodiversité établissent les éléments suivants :

- ✓ Les objectifs de protection et de reconquête de la biodiversité ont une assez bonne pertinence, il en va de même pour les éléments clefs de stratégie pour les atteindre ; cette appréciation vaut surtout pour le niveau national, demeure en théorie pour le niveau européen et est beaucoup plus incertaine au niveau mondial ;
- ✓ Des résultats ponctuels sont désormais atteints pour des espaces et/ou espèces remarquables, et des pratiques nouvelles de gestion intégrée de la biodiversité émergent ;
- ✓ Mais les tendances lourdes à la perte de biodiversité demeurent ; les résultats des plans d'action thématiques sont rarement atteints ou incertains, et dans les territoires les déclinaisons pratiques s'avèrent souvent très tardives, remises en cause, « détricotées », voire désavouées dans les faits par des arbitrages et choix non explicitement débattus ;

Pour la CGT, plusieurs raisons expliquent ce décalage, répété par cycles, objectifs/résultats. Et c'est en travaillant sur ces causes, sans tabou, que l'on peut avancer :

- ✓ **le manque de moyens humains et de ressources dédiés à la gestion de la biodiversité au sens large**, moyens publics / Etat, Etablissements publics administratifs ou scientifiques et techniques / Collectivités territoriales et établissements spécialisés comme les Parcs Naturels Régionaux /, comme de réseaux gestionnaires de milieux remarquables (par exemple les Réserves Naturelles) ;
- ✓ **les contradictions entre les objectifs dédiés à la biodiversité et les pratiques dominantes** agricoles, forestières, d'étalement urbain, touristiques, d'extraction de matériaux... ne relèvent pas seulement des défauts d'une planification ou du manque de « courage » des autorités publiques, mais bien des critères de rendement financier de court terme des décideurs ; à ce titre, les stratégies de « compensation » biodiversité s'apparentent de plus en plus à du verdissement d'image commercial, avec l'alibi du calcul (en cours) des externalités négatives à intégrer ou celui du « signal prix » des fonctions de la biodiversité, sans pour autant inverser les tendances lourdes ;
- ✓ **dans différents domaines liés à la biodiversité les groupes de pressions de tous ordres, les difficultés du statut de l'expertise ou l'appel aux bonnes volontés individuelles ne permettent pas encore le débat démocratique.** Pour favoriser le débat citoyen indispensable aux décisions de tous ordres concernant la reconquête, la gestion ou l'appauvrissement de la biodiversité, le suivi de la biodiversité doit être accessible au plus grand nombre de nos concitoyens, avec un système performant d'informations suivies dans le temps sur la nature et les paysages (SINP) aux échelles territoriales pertinentes.

PROPOSITIONS DE LA CGT

- ✓ **Moyens humains et financiers de l'Etat et de ses établissements publics : une question de crédibilité**

L'engagement gouvernemental repris par le Parlement dans la loi grenelle consistait à porter le budget annuel de l'Etat pour la biodiversité à au moins 300 millions d'€/an d'ici 2012. Or celui-ci

devrait atteindre au maximum en 2012, 270 M€ (il aura ainsi augmenté d'environ 30 M€ en 3 ans, ce budget incluant 15 M€ pour le domaine public fluvial et 5 M€ pour l'eau). Les collectivités territoriales, quant à elles, consacrent environ 850 M€/an à la biodiversité.

1/ Nous demandons que les 300 M€/an soient obtenus... en 2013.

Si on devait en rester à 270 M€/an dans le projet de budget triennal 2013-2015, il y aurait un recul considérable, avec aggravation du décalage missions/moyens pour répondre aux actions classiques et nouvelles...

En outre dans cette perspective, l'idée de créer une Agence nationale Biodiversité présenterait alors un risque aggravé de « redéploiement permanent » entre différents établissements publics spécialisés par le ministère chargé du Budget, par-dessus leurs conseils d'administrations... En essayant de mettre la main sur les 2,2 Milliards d'euros/an des crédits des Agences de l'eau (fiscalité produit des redevances acquittées à 80 % par les consommateurs domestiques).

Les effectifs chargés de l'ensemble des missions biodiversité et les crédits d'Etat (DEB, DREAL et DDT ou DDTM...), ceux des établissements publics comme les Parcs Nationaux, l'ONCFS (faune sauvage), l'ONEMA (milieux aquatiques), CERL (conservatoire du Littoral), MNHN (Muséum) ou l'ONF ne doivent en aucun cas être réduits. Comme cela a commencé avec la RGPP à partir de 2011, y compris pour des services ou établissements biodiversité pourtant « prioritaires » dans les redéploiements... C'est un minimum pour être à la hauteur des ambitions de reconquête.

2/ Au même titre que ceux de la justice et du ministère de l'intérieur... les services publics techniques de terrain chargés de la police de l'environnement doivent être renforcés et l'action de leurs agents respectée !

Par exemple, le réseau des réserves naturelles nationales de France (RNF) alerte sur les conséquences du gel budgétaire des crédits Etat déjà subi en 2012 (-6 %) et sur les besoins de crédits 2013 au minimum de 21,3 M€ (hors missions d'animation et hors dotation RNF).

Autre exemple : créé il y a 6 ans, l'établissement public chargé de concrétiser l'engagement de créer 10 Parcs Marins d'ici 2012 (Grenelles Environnement et Mer), l'AAMP Agence des Aires Marines Protégées, a pu se développer. Mais elle atteint son plafond total d'emplois de 120 Equivalents Temps Plein (ETP) bien insuffisant (60 titulaires, 60 CDD et 20 autres CDD « hors plafond »). Or l'Agence a déjà engagé l'essentiel de ses crédits annuels 2012 dès la fin juin (20 M€). Et surtout, seuls 3 Parcs fonctionnent en 2012 avec la répartition des effectifs suivants sur le total : Mer d'Iroise créé en 2007 (25 ETP), Mayotte (9 ETP), Golfe du Lion Cerbère/Banyuls (7 ETP)...

✓ Outils et cohérence

3/ Renforcement de l'Observatoire National de la Biodiversité : Inventaires et suivis, Base de données, Système d'Informations sur la Nature et les Paysages (SINP) amélioré, recherche et prospective, liens avec les milieux aquatiques et le réchauffement climatique appuyé par un pôle d'Ingénierie publique.

4/ Développement de l'animation et de l'éducation à l'environnement à tous les niveaux pour la prévention et la sensibilisation à la biodiversité, à la préservation de l'eau : généralisation de postes d'animateurs biodiversité avec des emplois statutaires durables, renforcement de la formation des enseignants sur la biodiversité.

5/ Il est impératif qu'une volonté politique de préserver la biodiversité et les eaux soit impulsée à tous les niveaux de la République. L'Etat et les collectivités territoriales doivent être exemplaires

et faire respecter la Loi et le Code de l'Environnement à tous les décideurs. Cela passe par des garanties d'évaluation et d'instruction indépendantes des pressions et par une plus grande transparence dans les procédures d'autorisation ainsi que dans la participation du public et des salariés aux débats préalables aux décisions.

6/ Le développement des énergies renouvelables ne saurait se réaliser au détriment des milieux naturels : continuité écologique des cours d'eau, localisation des parcs éoliens,...

7/ La Trame Verte et Bleue doit devenir l'outil moderne d'aménagement du territoire, protégeant ou régénérant les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques : des moyens financiers doivent lui être consacrés, son opposabilité juridique établie, ses principes expliqués à toutes et à tous.

✓ **Pour des pratiques agricoles et forestières durables**

8/ La nouvelle politique agricole commune de l'Union Européenne est en cours de négociations. Avec d'autres, la France doit peser de tout son poids pour réorienter l'agriculture européenne et ses financements, vers une agriculture créatrice d'emplois et régénératrice de la nature.

Cela exige des mesures agro-environnementales à développer : programme national de plantation de haies et de bandes enherbées, conversion massive à l'agriculture biologique, le développement d'une agriculture extensive dans les territoires porteuse d'emplois rémunérateurs.

Pour la biodiversité, il faut faire reculer le poids des exigences de la rentabilité financière à l'hectare cultivé.

9/ Pour les forêts, la politique productiviste profitant à certaines multinationales, doit être immédiatement stoppée à l'ONF. Le contrat Etat-ONF 2012-2017 du précédent gouvernement, qui transforme l'ONF en machine à rentabiliser le bois, doit être suspendu par le Gouvernement et renégocié avec les syndicats et tous les acteurs.

La Gestion patrimoniale établie par le Code Forestier doit être réinstaurée, car la Forêt se gère à long terme. Elle doit garder son rôle social, culturel ainsi que son rôle fondamental de réservoir de Biodiversité. Cela nécessite des emplois forestiers qualifiés et en nombre suffisant.

✓ **Gouvernance /loi cadre**

10/ La Loi-cadre sur la Biodiversité pourrait intégrer la notion de protection des arbres (arbres remarquables, arbres d'alignement...) qui reste encore défailante dans le Code de l'Environnement.

La CGT est favorable à une simplification des instances de concertation sur la biodiversité. Cette orientation repose sur plusieurs motifs : mieux associer toutes les parties prenantes dans une gouvernance à 5 instaurée par le Grenelle pour nourrir les débats et avis, contribuer à l'ancrage des stratégies dans les territoires et gagner en cohérence, en efficacité et en lisibilité.

11/ Une instance « unique » nationale, déclinée dans chaque région, permettrait de tenir les fonctions consultatives nécessaires pour la préservation des espèces et des espaces protégés, le suivi de la SNB, la mise en place d'un réseau selon la stratégie de création des aires protégées et de corridors écologiques (TVB, SCAP terrestre, etc.) et le suivi de l'application de Natura 2000 (évaluation des sites, désignation et gestion, etc.). L'évaluation régulière des résultats et des moyens y serait également débattue. Ces instances devront bénéficier de moyens dédiés et de droits.

✓ **Les enjeux de l'eau**

Les fonctions du cycle de l'eau et la qualité des milieux aquatiques et humides constituent des piliers essentiels pour la biodiversité. La CGT mène, avec d'autres, la campagne européenne « l'eau un droit humain » initiée par la fédération européenne des services publics. La conférence des 14 et 15 septembre 2012 ne peut traiter tous les thèmes du Développement Durable.

12/ Dans le cadre du processus de conférences annuelles, nous proposons d'acter ici que la conférence environnementale de 2013 soit notamment consacrée aux questions de l'eau.

Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012

COMPTE-RENDU DE LA TABLE RONDE N° 3 « PREVENIR LES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX »

Participants : CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO

Medef, CGPME, UPA, FNSEA, ONG environnementales : Amis de la terre, Ecologie sans frontière, Ligue de protection des oiseaux, France nature environnement, Fondation Nicolas, Greenpeace, WWF, Humanité et biodiversité

La délégation CGT était composée d'Yves Bongiorno et Alain Delaunay.

La dimension santé dans le discours du Président de la République était contenue dans les propos suivants :

«... nous devons nous interroger sur les conséquences de la dégradation de notre environnement sur l'augmentation d'un certain nombre de pathologies chroniques auxquelles nous résistons aujourd'hui.

Nous découvrons chaque jour un peu plus les risques associés à des polluants mal appréhendés comme les perturbateurs endocriniens qui agissent sur la fertilité ou la croissance. »

La dimension travail était absente du discours alors que les salariés sont les premiers exposés et soumis à une multitude d'expositions notamment aux produits dangereux.

Le travail de la table ronde a été construit en 3 temps :

vendredi 14 septembre

- I. Santé, recherche, environnement : partager les constats pour définir une stratégie cohérente (dont PNS2 vers PNS3, risques émergents, expositions professionnelles) ;**
- II. Comment prendre en compte les facteurs environnementaux dans la stratégie nationale de santé ? (biosurveillance et toxicologie, mobilité des personnes, repérage et prise en charge des pathologies environnementales, réduction des inégalités sociales...)**

samedi 15 septembre

III. Recherche et expertise en santé-environnement

En fait, les interventions des deux jours ont croisés les 3 thèmes.

La ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol Touraine a repris les thèmes annoncés par le président de la république lors de son intervention d'ouverture de la conférence environnementale. D'entrée et tout au long de la table ronde, elle a pointé la nécessité de faire le lien entre santé et travail. Elle a également insisté sur l'importance de la prévention et sur la recherche.

La ministre de la Recherche Geneviève FIORASO (ministre de l'Enseignement et de la Recherche) a longuement insisté sur l'indépendance nécessaire de la recherche.

Les débats ont porté sur :

- ✓ Les risques émergents : les perturbateurs endocriniens, les nano particules, les champs électromagnétiques ;
- ✓ La qualité de l'air ;
- ✓ les polluants non réglementés dans l'eau ;
- ✓ Le bilan du PNS2 ;
- ✓ Les lanceurs d'alerte.

Interventions de la CGT

Sur le 1er point : Santé, recherche, environnement : partager les constats pour définir une stratégie cohérente (dont PNS2 vers PNS3, risques émergents, expositions professionnelles)

Afin de mieux mesurer les progrès et faire un état de la situation, nous avons insisté sur le renforcement de la cartographie et de la traçabilité des risques. Une cartographie précise des expositions et surexpositions environnementales et pour ce qui concerne l'entreprise, une traçabilité des expositions professionnelles à travers des fiches et attestations d'expositions aux produits dangereux doit être établie. Sur les fiches et attestations, nous avons rappelé que les nouvelles dispositions réglementaires étaient en net recul dans le domaine.

De plus, afin de mieux anticiper les risques, il y a une véritable exigence d'extension des droits dans l'entreprise :

- ✓ Intervention des salariés sur les questions environnementales avec une protection pour les lanceurs d'alerte ;
- ✓ Extension des prérogatives des IRP (CE et CHSCT notamment sur l'expertise) ;
- ✓ Mise en place de CHSCT pour tous les salariés.

Aujourd'hui, on ne peut que constater le manque de contrôle sur les produits qui rentrent sur le territoire national, notamment par les douanes. Il y a un réel besoin de renforcement du contrôle mais aussi des moyens de sanction en cas de non-respect de la réglementation.

Nous avons demandé la transposition de la Directive européenne de 2004, sur les champs électromagnétiques, qui devait être transposée par les Etats en 2012, et a été repoussée notamment par le lobbying des professionnels du secteur de la santé. Cette situation n'est pas acceptable pour la CGT et nous avons redemandé que la France transpose enfin cette Directive. Nous sommes favorables au durcissement des règles comme certains pays l'ont fait.

Sur le 2^e point : Comment prendre en compte les facteurs environnementaux dans la stratégie nationale de santé ? (biosurveillance et toxicologie, mobilité des personnes, repérage et prise en charge des pathologies environnementales, réduction des inégalités sociales...).

L'intervention de la CGT a eu lieu après de nombreuses demandes des parties prenantes sur des sujets de recherches divers et variés. La CGT a insisté sur quelques sujets tels que la pollution sonore qui doit être combattue, la pollution de l'eau avec l'exigence d'en mesurer l'importance, notamment s'agissant du PCB. Il faut intégrer aussi la qualité de l'air et la lutte contre le bruit sur les lieux de travail qui avaient été absents du Grenelle de l'environnement. La CGT a avancé plusieurs demandes précises :

- ✓ Nécessité de progresser dans l'étiquetage informatif sur la toxicité des produits et compréhensible par le grand public ;
- ✓ Retrait dans les 3 ans d'une centaine de produits parmi les plus préoccupants et non d'une cinquantaine comme décidé par l'ancien gouvernement dans le cadre de l'application du règlement REACH concernant les produits chimiques ;
- ✓ Accélérer les efforts engagés sur les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) notamment dans l'ensemble des installations classées ;
- ✓ Accroître l'information et la formation concernant les maladies à caractère professionnel en ce qui concerne les liens entre pathologie et travail, notamment envers les professionnels de santé (la CGT a rappelé les rapports DIRICQ et de la cour des comptes sur la sous déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles).

Sur l'amiante, principe de précaution oblige, nous avons critiqué durement le décret de mai 2012 qui repousse à juillet 2015 les nouvelles valeurs limites d'exposition quand on connaît les risques pour la santé des salariés exposés à ce jour.

D'autres thèmes ont été évoqués par d'autres parties prenantes, comme l'utilisation de la créosote (poteaux EDF, France Télécom, traverse SNCF...) et la recherche sur les personnes atteintes d'électrohypersensibilité (EHS).

Sur le 3^e point : Recherche et expertise en santé-environnement

Il y a d'un côté la dynamique de la recherche et de l'autre la demande sociale. Comme l'a dit le ministre, la recherche doit être indépendante. De notre point de vue, il ne faut surtout pas l'asservir à la demande sociale qui est elle-même soumise au rapport de force. Nous devons mettre la recherche à l'abri de ce rapport de force et des lobbyings.

Par contre, il faut organiser des lieux de rencontre entre cette demande sociale et la recherche. Le COCT a déjà commencé à le faire. En tant qu'organisation syndicale nous avons également expérimenté ce type de rencontre à travers des journées d'études en croisant les deux connaissances et cela a été très fructueux.

La recherche doit aussi s'inspirer des alertes. A ce propos, la CGT a attiré l'attention pour ne pas monter des usines à gaz avec de nouveaux textes réglementaires alors qu'il suffit d'activer et d'améliorer ce qui existe déjà à savoir les CHSCT. La question essentielle est d'élargir ces droits à tous les salariés y compris dans les TPE et PME pour lesquelles la CGT a réitéré ses propositions de CHSCT de site ou de zone.

Les CHSCT ont un droit d'alerte en cas de danger grave et imminent. Il faut étendre ce droit d'alerte en cas de risques environnementaux. Il existe déjà des dispositions sur les CHSCT d'établissements classés SEVEZO.

Les salariés ont le droit de retrait en cas de danger grave et imminent, on doit étudier l'extension de ce droit à l'alerte environnementale.

Une autre alerte existe, concernant les médecins qui ont l'obligation de déclarer les maladies à caractère professionnel, dès qu'ils en ont le soupçon. De nombreux médecins ne connaissent pas cette obligation, alors que c'est un simple formulaire à remplir. On peut étendre cette obligation aux pathologies à caractère environnemental dès que ce soupçon apparaît.

Les autres organisations syndicales

CFTC, CGC et ont repris nos propositions sur les prérogatives des CHSCT.

La CFDT est intervenue sur REACH, les rayonnements électromagnétiques, la qualité de l'eau, de l'air, des sols. Elle a proposé que les partenaires sociaux par branche définissent les thèmes de recherche.

Le MEDEF, la CGPME et l'UPA au cours des deux jours, se sont opposés à toutes nouvelles prérogatives pour les IRP dont les CHSCT en prétextant que des négociations étaient en cours.

Ils ont également émis à plusieurs reprises la nécessité d'établir une « sécurité juridique » quant à la réglementation en mettant un frein à toutes nouvelles règles protégeant les salariés et la population.

Un représentant de la FNSEA est intervenu sur les conséquences méconnues des risques dû aux lignes haute tension en donnant l'exemple de ses vaches qui contournaient les pylônes RTE avec un éloignement certain. Il contestait que les expertises fussent faites sous financement de RTE. Nous avons insisté pour ne pas se cantonner uniquement aux lignes hautes tension mais bien sur la

problématique des Champs Electromagnétiques (CEM) qui concernent les salariés de l'industrie, de l'énergie, de la santé, de la téléphonie et bien d'autres encore.

Pistes reprises par les ministres :

- ✓ La ministre de la Recherche a cité la CGT et sa proposition d'indépendance de la recherche avec des rencontres avec la demande sociale ;
- ✓ Elle prend acte de la proposition des syndicats d'élargir les fonctions des CHSCT à l'alerte environnementale et de l'opposition du MEDEF arguant de la négociation en cours. A ce propos la ministre de la santé a laissé entendre que même s'il fallait faire confiance aux partenaires sociaux, les pouvoirs publics avaient aussi leur responsabilité ;
- ✓ Evaluation du PNSE 2 avec une déclinaison régionale ;
- ✓ Un groupe de travail sur les perturbateurs endocriniens ;
- ✓ Mise à jour par l'ANSES des effets sanitaires des radiofréquences ;
- ✓ Les principales études seront accessibles et compréhensibles pour le grand public ;
- ✓ Meilleurs liens entre la santé publique, la santé environnementale, la santé des travailleurs ;
- ✓ Convergences des laboratoires travaillant sur des thèmes environnementaux.

Reprises de nos thèmes par le discours du Premier ministre.

« ... la mauvaise qualité de l'air aurait un coût pour la collectivité compris entre 10 et 40 milliards d'euros par an. Le gouvernement est déterminé à diminuer l'exposition des populations à ces risques avérés ou émergents ; c'est un enjeu de santé publique. Trois priorités sont d'ores et déjà identifiées. La première est de soutenir l'effort de recherche. C'est la condition indispensable pour traiter avec efficacité et discernement les effets sur la santé des différentes pollutions, qu'elles soient isolées ou multiples ou encore à faibles doses mais récurrentes. L'indépendance des experts sera plus sûrement garantie et certaines définitions seront approfondies comme celle des perturbateurs endocriniens par exemple et la formation et la recherche en toxicologie fortement encouragées.

La deuxième priorité est de protéger les publics les plus sensibles à ces risques sanitaires -je pense bien sûr aux enfants, aux femmes enceintes, aux personnes âgées, aux malades-. Je tiens à ce que les actions de prévention mais aussi d'information du public soient centralisées et accessibles et par ailleurs, le gouvernement soutient la proposition de loi de Gérard BAPT pour l'interdiction du bisphénol A. Les produits de substitution devront avoir fait la preuve de leur innocuité.

La troisième priorité est de diminuer les inégalités environnementales. Les personnes les plus fragiles cumulent en général précarité économique et sociale et environnementale. Il y a donc là un enjeu lié aux inégalités sociales mais aussi aux inégalités territoriales. Il existe en effet des zones où les risques sont plus marqués, là où s'accumulent différents types de pollution : le bruit, les ondes électromagnétiques, les émissions de CO₂ et les pollutions chimiques.

Le plan national santé environnement actuellement en vigueur arrive à échéance fin 2013. Il fera l'objet d'une évaluation dont nous tiendrons compte pour construire le nouveau plan et le plan cancer sera renforcé sur son volet environnemental. »

...

« Les négociations interprofessionnelles entre partenaires sociaux qui font suite à la conférence sociale qui s'est tenue également ici, auront aussi à prendre en compte les questions de santé au travail et de risques environnementaux, en particulier dans le cadre des institutions représentatives du personnel. »

ARGUMENTAIRE

TABLE RONDE N° 3 – PREVENIR LES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

La CGT place le concept de développement humain durable au cœur de son projet syndical, pour transformer la société actuelle, dont le mode de gestion, fondé sur l'exploitation des hommes et de la nature, est à l'origine de la grave crise économique, sociale et environnementale que nous vivons.

Nous sommes convaincus qu'il faut pour préserver la planète, un nouveau type de développement, fondé sur une répartition des richesses produites assurant la justice sociale et le bien-être de tous, une revalorisation du travail qui lui assigne de nouvelles finalités pour la réponse aux besoins sociaux et la préservation de la nature et de l'environnement, fondé enfin sur des droits sociaux et une démocratie sociale toujours plus développés.

La réponse aux enjeux environnementaux ne peut se concevoir sans une approche transverse, notamment dans le cadre de la politique publique de santé. La santé est une mission fondamentale de l'état.

La dégradation de notre environnement, l'existence de risques naturels, industriels et technologiques ont, à plus ou moins long terme, des conséquences sur notre santé.

La table ronde n°3 prévenir les risques sanitaires environnementaux doit répondre aux fortes attentes en matière d'usage de substances nocives, chimiques et technologiques, et aboutir à un renforcement de la traçabilité des produits et des expositions des salariés ainsi qu'à la reconnaissance des maladies professionnelles. La CGT demande d'englober le risque industriel.

Cela doit s'accompagner d'une dynamique de recherche assurant des objectifs de qualité scientifique, d'indépendance et de transparence. Des moyens humains, financiers et matériels sont nécessaires pour répondre aux besoins dans le domaine de l'évaluation des risques sanitaires, pour assurer la sécurité des travailleurs et des consommateurs, réaliser des missions de veille, d'alerte, de surveillance et de vigilance et assurer une réactivité importante en cas de crise sanitaire.

Le programme « santé environnement », jugé prioritaire par la CGT, était au sortir du Grenelle, décevant. La santé environnementale sur les lieux de travail a été quasiment absente des conclusions du Grenelle. La qualité de l'air et le bruit sur les lieux de travail n'avaient pas été retenus parmi les objectifs.

Par ailleurs, du lobbying a été déployé pour réduire l'application du règlement REACH concernant les produits chimiques. La proposition du gouvernement précédent de retirer dans les trois ans les seuls cinquante produits les plus préoccupants parmi les centaines de produits cancérigènes mutagènes, polluants organiques persistants, bio-accumulants et toxiques (CMR1, CMR2, CMR3, POP, PBT, vPvB) est tout à fait insuffisante.

Sur les plans de prévention des risques technologiques (PPRT), la CGT considère que les efforts engagés doivent être accélérés en donnant la priorité aux investissements relatifs à la prévention des risques à la source dans l'ensemble des installations classées.

La mise en œuvre du PNSE 2 se heurte à l'insuffisance des changements de procédé de production et des ruptures engagées dans des cycles de consommation et de distribution.

Les enjeux sanitaires pour les salariés, les consommateurs, et les citoyens en général appellent des investissements productifs d'une toute autre ampleur.

Droits environnementaux des salariés et gouvernance environnementale

Les questions de gouvernance doivent inclure celle des droits d'intervention des salariés : Ce sont eux qui sont souvent les premiers à dénoncer les manquements à la sécurité ou l'utilisation de produits nocifs.

L'élargissement à l'environnement des missions des CHSCT et CE est acté dans la loi Grenelle 1 ainsi que la mise en place d'un cadre procédural de traitement des alertes dans des conditions protégeant les lanceurs d'alerte. Mais, si le principe en est acté, la mise en œuvre et la définition de ses modalités relèvent explicitement dans la loi de la négociation entre organisations syndicales et organisations patronales. La CGT constate que rien n'a été mis en œuvre à ce jour.

Cette négociation nécessaire sur les compétences environnementales des IRP est toujours en attente. Si l'ancien gouvernement n'a pas demandé officiellement l'ouverture d'une négociation, le gouvernement actuel peut en prendre immédiatement l'initiative.

Il faut dans ce cadre donner la possibilité aux IRP d'avoir recours à l'expertise en matière d'environnement.

La question de la création de CHSCT se site ou de zone doit aussi être prise en compte.

Tout ceci doit participer de l'élargissement de la démocratie sociale et répondre à la demande sociétale d'anticipation des risques, comme à l'exigence croissante de transparence et de participation des citoyens. Il faut sortir de la fatalité, du déni, de la mise en invisibilité. Les moyens de contrôle et de sanction doivent être renforcés.

Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012

COMPTE-RENDU DE LA TABLE RONDE N° 4 « FINANCEMENT DE LA TRANSITION ET FISCALITE ECOLOGIQUE »

Participants : CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO

Medef, CGPME, UPA, FNSEA, ONG environnementales : Amis de la terre, Ecologie sans frontière, Ligue de protection des oiseaux, France nature environnement, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, WWF, Humanité et biodiversité

La délégation CGT était composée de Pierrette Crosemarie, Daniel Geneste et Michel Fontaine.

Le débat a été organisé en 3 séquences :

Grandes règles et enjeux d'une fiscalité environnementale

De nombreux intervenants ont souligné le besoin de cohérence dans les dispositions fiscales qu'elles relèvent de la fiscalité dite environnementale ou de la fiscalité de rendement classique alimentant le budget de l'Etat ou des collectivités locales. La plupart des organisations ont demandé le réexamen et la suppression des dispositions fiscales défavorables à l'environnement.

La CGT est intervenue pour demander une réforme fiscale d'ensemble, les transferts fiscaux dans la précédente législature ayant été essentiellement réalisés au détriment des ménages modestes, au travers en particulier de la fiscalité indirecte. L'imposition directe progressive tenant compte des capacités contributives doit être l'outil privilégié. La CGT a réaffirmé son opposition dans ces conditions à un « signal prix » qui ne pèserait en définitive que sur les ménages captifs. Le Président de la République ayant annoncé que dans la réforme du financement de la protection sociale, l'assiette des prélèvements pourrait évoluer vers les facteurs de pollution, la CGT a rappelé la nécessité du débat annoncé à l'issue de la conférence sociale et son opposition à ce changement d'assiette. Elle a souhaité que la réforme de la fiscalité énergétique soit bien étudiée dans une approche globale incluant les différentes composantes de cette fiscalité comme la CSPE et la dimension européenne.

Un débat assez complexe s'est engagé sur la pré-affectation des sommes recouvrées par la fiscalité écologique.

Plusieurs intervenants ont rappelé la nécessité d'articuler outils réglementaires et outils fiscaux pour réorienter les modes de production et de consommation, ce qui impose dans tous les cas de sérieuses études d'impacts économiques et sociaux.

Le financement de la transition écologique

Au-delà du rôle annoncé de la Banque publique d'investissement (BPI), le débat a porté sur des mécanismes financiers spécifiques pour la transition écologique, les financements européens, les financements innovants, le verdissement de différents outils bancaires et d'assurance, le tiers investissement.

La CGT a fait part de sa proposition de pôle public financier dont la BPI ferait partie comme outil de financement de la transition écologique de l'économie. Elle a rappelé qu'une centralisation plus importante des fonds de l'épargne réglementée à la CDC permettrait de mieux répondre à des besoins de financement importants en matière de rénovation du bâti ancien ou d'aménagement durable des territoires.

Concernant les financements innovants, la CGT a demandé un bilan critique du système d'échange de quotas de CO₂ (ETS) pour engager une révision en profondeur du dispositif au niveau européen. Avec

le mouvement syndical international, elle partage la revendication d'une taxation des transactions financières dont une part pourrait financer des politiques d'adaptation au changement climatique.

Enfin, elle a proposé que les coûts externes soient mieux pris en compte et valorisés. Une réorientation peut être engagée dans le domaine des transports, par exemple si on donne une valeur à la protection de l'environnement.

La fiscalité écologique

Ce moment de la table ronde a donné lieu à une profusion de propositions de taxes, de contributions ou de redevances nouvelles, tout ceci au nom d'une fiscalité écologique ambitieuse. Il y a même eu une proposition de zone franche écologique !

Plusieurs intervenants dont la CGT ont demandé de la cohérence, de la lisibilité dans les dispositifs et la prise en compte de l'efficacité économique et de la justice sociale.

En conclusion, le ministre du budget a indiqué que le PLF 2013 ne porterait pas une grande réforme de la fiscalité écologique, qu'il était construit avec un objectif : l'affichage d'un déficit de 3 %...

ARGUMENTAIRE

TABLE RONDE N° 4 – FINANCEMENT DE LA TRANSITION ET FISCALITE ECOLOGIQUE

Dans le cadre de la conférence environnementale pour la transition écologique, le gouvernement a prévu la tenue d'une table ronde intitulée « financement de la transition et fiscalité écologique » avec différents temps de débats : « les grandes règles et grands enjeux pour une fiscalité efficace écologiquement prenant en compte les enjeux de compétitivité et de pouvoir d'achat, les financements innovants pour le financement de la transition écologique, les chantiers de la fiscalité écologique. »

Pour la CGT, financer la transition écologique et faire évoluer la fiscalité pour la rendre efficace écologiquement impose d'examiner l'ensemble des dispositifs fiscaux et financiers dans leurs impacts environnementaux, économiques et sociaux donc dans une approche de développement humain durable.

La CGT rappelle que la politique fiscale menée à partir de 2002 et amplifiée à partir de 2007 a conduit à un transfert de charges substantiel des ménages aisés et des entreprises vers les salariés. L'évolution du produit des principaux impôts est caractérisé par un poids grandissant des impositions assises en totalité ou en majeure partie sur les revenus des salariés et un allègement de l'impôt sur le revenu (IR) et de l'imposition directe des entreprises -impôt sur les sociétés (IS), taxe professionnelle (TP), puis contribution économique territoriale, CET)-.

Par ailleurs, les charges fiscales pesant sur les entreprises ont diminué la part de l'IS en proportion du PIB baissant de 0,4 point et celle de l'imposition locale des entreprises de 0,3 point. Rappelons notamment la suppression de la taxe professionnelle en 2010 remplacée partiellement par la CET.

Concernant l'imposition du patrimoine, il faut rappeler les allègements concernant les droits de mutation, et notamment ceux sur les donations et successions et les évolutions de l'impôt de solidarité sur la fortune jusqu'à la réforme de 2011.

Le transfert de charges des entreprises et des ménages aisés a été chiffré à 25 milliards d'euros entre 2002 et 2011.

Dans la dernière période du précédent mandat, les hausses d'impôt ont privilégié la fiscalité indirecte et épargné les ménages les plus aisés : taxes sur la couverture complémentaire santé, TVA triple play, modification des taux réduits de TVA, hausse de la contribution au service public de l'électricité CSPE, tabac... La mise en œuvre de la TVA dite sociale remise en cause depuis cet été, avait pour objectif d'accorder 13,2 milliards d'euros d'allègements de charges sociales financés par une hausse de la fiscalité indirecte, les entreprises continuant elles de bénéficier d'un traitement très favorable.

Le rapport d'information présenté par M C Eckert, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale, estime que sur l'ensemble de la législature l'imposition directe des entreprises aurait diminué de plus de 15 milliards d'euros.

La CGT demande donc une véritable mise à plat de l'ensemble de ces dispositifs fiscaux.

Il convient d'apprécier l'efficacité économique, la justice fiscale et l'impact environnemental des différentes mesures et d'engager une autre politique fiscale.

De façon générale, les dispositions fiscales et pas seulement la fiscalité écologique peuvent favoriser des comportements et des activités respectueux de l'environnement et des ressources naturelles et à l'inverse pénaliser ce qui est néfaste.

Ce qui pour la CGT implique une réflexion dans la cohérence entre les différentes dispositions fiscales. Nous observons que de nombreuses dispositions comme des dégrèvements, des exemptions, des possibilités de provisions, des dépenses fiscales apparaissent comme anti-environnementales. La loi Grenelle 1 avait prévu qu'un rapport examine l'impact environnemental des aides publiques budgétaires ou fiscales. L'objectif était évidemment de revoir ces aides en fonction de leur impact économique et social. Le travail d'inventaire a été engagé par le comité d'évaluation des dépenses fiscales et des niches sociales, par le CAS, par le CGDD... Mais cet examen ne s'est pas conclu par l'adoption d'engagements dans la durée pour organiser progressivement le retour au droit commun et au respect des objectifs environnementaux. C'est pourquoi la CGT réitère sa demande de commencer par un examen critique de l'existant avant d'inventer de nouvelles taxes.

La CGT demande la mise à disposition d'éléments d'information permettant une réelle évaluation financière et fiscale intégrant les différents moyens mobilisés mais en précisant bien leur source. Cette question a été soulevée de nombreuses fois durant le mandat précédent sans trouver de réponse satisfaisante. La Cour des comptes avait d'ailleurs relevé la nécessité d'améliorer le suivi financier en l'articulant au suivi des engagements à l'occasion de son référé sur le Grenelle de l'environnement.

Pour mener des politiques environnementales, la CGT rappelle aussi l'intérêt des outils réglementaires complétés par les outils fiscaux.

Concernant plus spécifiquement la fiscalité écologique, elle recouvre des secteurs d'activité très variés et comporte en fait de multiples dispositions, souvent complexes dans leur mise en œuvre. Des dispositions financières importantes relèvent de la responsabilité des collectivités locales ou d'opérateurs spécifiques, ce qui conduit certaines taxes à ne pas être classées dans les prélèvements obligatoires alors qu'elles sont pour l'utilisateur un impôt comme un autre (taxe d'enlèvement des ordures ménagères par exemple). Les effets environnementaux les plus importants peuvent ainsi être le fait d'impôts, de taxes ou de redevances pour services rendus créés avant les politiques publiques en faveur de l'environnement et gérées de façon spécifique à chacun des secteurs : eau, déchets... A l'inverse des mesures fiscales directement inspirées de préoccupations environnementales n'ont qu'un effet limité : les différentes composantes de la TGAP en sont un exemple.

Deux taxes emblématiques avaient été discutées dans le cadre du Grenelle de l'environnement : une contribution carbone dont les modalités de mise en œuvre conduisaient à exonérer les secteurs industriels les plus polluants qui a été censurée par le conseil constitutionnel de ce fait et une éco redevance poids lourds dont la mise en œuvre est régulièrement repoussée.

A cette occasion la CGT voudrait rappeler sa position sur le ou un signal prix : encore faudrait-il qu'il soit audible. Or ce qui nous avait été proposé consistait à alourdir la facture des salariés et des ménages les plus modestes contraints d'habiter loin des centres villes dans des logements mal isolés et devant utiliser leur véhicule personnel pour aller au travail. La CGT refuse donc clairement une telle taxe qu'elle soit baptisée contribution climat énergie ou taxe carbone.

Afin de ne pas reproduire les débats de 2009, la CGT propose une approche de la fiscalité de l'énergie en cohérence avec une réforme fiscale d'ensemble et une nouvelle tarification, ce qui permettrait de traiter ménages et entreprises, de rééquilibrer la fiscalité directe et la fiscalité indirecte, de faire évoluer la CSPE, de contribuer à la position française sur la proposition de directive modifiant la taxation des produits énergétiques et de l'électricité. Compte tenu de l'augmentation du prix des combustibles fossiles, toute fiscalité nouvelle sur l'énergie doit répondre à une exigence de justice sociale. A l'occasion du débat sur la transition énergétique, nous rappelons l'ampleur de la précarité énergétique et l'urgence à agir pour près de 4 millions de foyers. Le faible coût du kWh de l'électricité en France n'empêche pas les Français d'avoir une des factures électriques les plus lourdes en Europe (en 2005 la facture moyenne des ménages était de 852 euros par an contre 438 euros dans l'Union

européenne.) La CGT est donc opposée au transfert d'une partie de la fiscalité ou des cotisations sociales vers une assiette énergétique.

De même la fiscalité sur les transports mériterait une approche plus globale tant au niveau national qu'europpéen et international. Ainsi la directive euro vignette 3 permet la mise en œuvre dès à présent d'une fiscalité européenne compatible internalisant une part des coûts du transport routier.

Pour la CGT, l'essentiel des politiques environnementales doit être financé par les mécanismes budgétaires ne préaffectant pas automatiquement les recettes aux dépenses, tenant compte des capacités contributives et privilégiant des mécanismes progressifs d'imposition par rapport au prélèvement proportionnel. Dans la réforme de la fiscalité locale qui participe également au financement de la transition écologique de l'économie, elle propose que la CET prenne en compte l'investissement environnemental des entreprises.

Des outils spécifiques pour le financement des politiques environnementales et la transition écologique

La CGT propose la création d'un pôle financier public au service de l'intérêt général. Ce pôle consisterait à mettre en réseau un certain nombre d'établissements et d'institutions financières qui existent actuellement et sont directement ou indirectement placés sous contrôle public. La Banque publique d'investissement devrait constituer une composante de ce pôle. Il interviendrait pour distribuer des crédits, des aides, donner des garanties pour des projets d'utilité collective. Ce pôle aurait une déclinaison territoriale.

Concernant le marché du carbone, elle demande un encadrement plus efficace compte tenu des fraudes massives qui ont marqué la dernière période, une harmonisation européenne et une réaffectation du produit des enchères au financement des transitions économiques et sociales, l'ensemble de notre mode de production étant concerné. La CGT partage la revendication de la CES de dresser un bilan critique du système qui aujourd'hui favorise la spéculation et d'engager une révision en profondeur du dispositif.

La CGT rappelle aussi que le mouvement syndical international a proposé qu'une part de la taxation sur les transactions financières participe au financement des politiques d'adaptation au changement climatique.

Des travaux ont été menés dans la dernière période pour donner un prix à l'environnement. Avant de mettre effectivement en œuvre une telle démarche, la CGT demande que des études d'impact économiques et sociales associant notamment les organisations syndicales de salariés soient menées. Cette notion de valeur environnementale doit en effet être approfondie tant les conflits d'usage concernant l'eau, l'air, le bruit... par exemple peuvent être aigus. De ce point de vue il convient d'améliorer l'association de l'ensemble des acteurs territoriaux au travail législatif européen afin que la France cesse de devoir provisionner des sommes considérables (253 millions d'euros en 2010) pour la non mise en œuvre des directives environnementales.

Évaluation, contrôle de l'utilisation des fonds publics

Enfin, la CGT voudrait insister sur la nécessité d'évaluer dans une approche de développement durable les politiques environnementales à partir des outils de la statistique publique.

Dans le cadre du CNIS, du CESE et dans les différentes administrations des indicateurs d'activité à la fois quantitatifs et qualitatifs ont été définis et analysés. Ces indicateurs, les différents instruments de mesure doivent permettre de mieux apprécier la réalisation des objectifs déterminés. En complément, les indicateurs territoriaux présentent un grand intérêt en permettant d'appréhender les réalités et réalisations au niveau local.

En ce qui concerne les administrations publiques, leur action doit être appréciée non seulement en termes de nombre de contrôles réalisés mais aussi en termes d'actions engagées à la suite de ces contrôles (sommes recouvrées, procédures contentieuses, impacts économiques et sociaux...) Les informations doivent être régulièrement mises à disposition du Parlement et de la société civile.

Pour la CGT, on ne peut engager de nouvelles impositions fussent-elles à vocation environnementales avant de :

- 1) mener une réflexion et mettre à plat l'ensemble de la fiscalité pesant sur les ménages et sur les entreprises dans un souci de justice et d'efficacité économique et sociale ;**
- 2) de faire l'inventaire critique des dépenses fiscales anti-environnementales et d'engager clairement leur suppression ;**
- 3) de procéder au chiffrage du bilan du Grenelle avec un suivi.**

La CGT est opposée au signal-prix pesant en définitive sur les ménages captifs ; dans cet esprit, la CGT est opposée également au transfert de fiscalité ou de cotisations sociales vers une assiette énergétique.

La CGT propose la création d'un pôle financier public dont la BPI ferait partie qui participerait au financement de la transition écologique de l'économie.

Conférence environnementale des 14 et 15 septembre 2012

COMPTE-RENDU DE LA TABLE RONDE N° 5 « AMELIORER LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE »

Participants : CGT, CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO

Medef, CGPME, UPA, FNSEA, ONG environnementales : Amis de la terre, Ecologie sans frontière, Ligue de protection des oiseaux, France nature environnement, Fondation Nicolas Hulot, Greenpeace, WWF, Humanité et biodiversité

La délégation CGT était composée de Marie-Laurence Bertrand et Pierre-Yves Chanu.

On trouvera ci-dessous les principales conclusions de la table-ronde pour chacun des 3 thèmes qui ont été discutés.

Sur la gouvernance environnementale

- ✓ Le CNDDGE (Conseil national du développement durable et du Grenelle de l'environnement) est transformé en « conseil national de la transition écologique ». Se pose le problème de son articulation avec la conférence environnementale qui se réunira annuellement. Le CNDDGE deviendrait une sorte de « commission permanente » de la conférence, même si ce terme n'a pas été utilisé, dont il fixerait notamment l'ordre du jour ;
- ✓ Passage d'une gouvernance à 5 à une gouvernance à 6 avec la création d'un collège des parlementaires.

RSE (responsabilité sociale des entreprises)

- ✓ Décret d'application de l'art 225.

La question du décret d'application de l'article 225 du Grenelle a occupé la plus grande partie de cette séquence.

Rappelons que la CGT conteste ce décret d'application de la loi Grenelle 2, qui porte sur les informations que doivent fournir annuellement les entreprises d'une certaine taille en matière sociale et environnementale.

Trois options sur un pied d'égalité ont été proposées par le facilitateur : on ne touche pas au décret, on modifie juste la distinction coté/non coté ; on le réécrit (position défendue par la CGT pour y soumettre les filiales et renforcer les informations à caractère social : nature des emplois, politiques de rémunération car le décret est en recul par rapport à la loi NRE de 2001) ;

- ✓ Plate-forme RSE

Il s'agit en fait d'officialiser un lieu de concertation sur ce thème. La CGT défend l'idée d'une instance sous l'égide des pouvoirs publics, tandis que MEDEF et CFDT ont poussé l'idée d'un lieu d'échange de la « société civile » auquel les pouvoirs publics donneraient une simple onction.

La CGT a demandé qu'elle soit intégrée dans la gouvernance environnementale, par exemple dans une formation du CNDDGE.

Enfin soulignons l'insistance sur la RSO (responsabilité sociétale des organisations), plutôt que RSE (responsabilité sociale de l'entreprise).

✓ Notation sociétale

Nous avons fait savoir que nous n'étions pas demandeurs d'un développement de la notation sociétale, soulignant que les agences de notation sociales n'étaient pas exemptes de certains défauts des agences financières. FO a fait savoir qu'ils n'étaient pas non plus demandeurs.

Décentralisation

Plusieurs organisations (notamment le patronat) ont insisté sur la nécessité de simplifier les niveaux, le département étant clairement dans la ligne de mire, alors que la CGT a insisté sur la pertinence de cet échelon, et avancé que la qualité et l'organisation des relations entre les collectivités, associée à des moyens suffisants et adaptés étaient, au final, plus importantes que le « nombre de strates » !

ARGUMENTAIRE

TABLE RONDE N° 5 – AMELIORER LA GOUVERNANCE ENVIRONNEMENTALE

Organisation syndicale de salariés inscrivant sa démarche dans le cadre du développement humain durable, la CGT est particulièrement attachée au développement de nouveaux outils d'intervention des salariés dans le cadre de l'entreprise sur les questions sociales et environnementales. Elle est donc très concernée par les enjeux de gouvernance environnementale. Elle confirme son intérêt pour la gouvernance à 5, ce qui nécessite des droits et moyens nouveaux pour son exercice.

✓ **Sur « l'évolution des instances et des procédures nationales et locales de concertation et suivi »**

Un certain nombre d'évolutions positives ont été engagées dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Celles-ci ont porté notamment sur l'élargissement des compétences du Conseil économique et social, devenu Conseil économique, social et environnemental, et sur sa déclinaison au niveau régional dans les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

Pour autant, le sort réservé aux avis reste encore opaque. Les institutions auxquelles ils sont destinés pourraient, à l'instar du CES Européen, se voir obligées d'indiquer l'usage qu'elles leur ont réservé.

Quant à l'articulation du CESE avec d'autres instances, elle devrait tenir compte de la nature différente des réflexions menées en leur sein, notamment en raison de la diversité et de la représentativité de leurs membres, mais aussi du temps différent de la réponse (temps long du recul pour le CESE, temps calé sur l'actualité pour d'autres).

En revanche, et contrairement aux demandes formulées par la CGT ces évolutions n'ont guère affecté l'entreprise. La CGT réitère sa demande d'une extension des prérogatives des comités d'entreprise et CHSCT en matière environnementale.

La prise en compte des enjeux environnementaux dans le cadre de l'entreprise implique en effet un renforcement des prérogatives des institutions représentatives du personnel sur ces questions.

Cela passe par la reconnaissance d'un nouveau champ de prérogatives pour ces dernières : à côté de leurs compétences économiques et sociales, un nouveau champ de compétences doit être reconnu aux comités d'entreprise et aux CHSCT, et ce aussi bien au niveau de l'établissement, de l'entreprise, que du groupe.

Les IRP doivent être associées à l'établissement et au suivi des indicateurs de développement durable.

Elles doivent également être obligatoirement consultées sur le rapport social et environnemental communiqué aux actionnaires, qui doit faire l'objet, selon les cas d'une délibération du Comité d'entreprise, de groupe et européen. Son avis motivé doit être annexé au rapport à l'assemblée générale des actionnaires.

Tout label créé en matière sociale (label social, RSE, égalité etc.) doit obtenir la validation des IRP.

Enfin, la Cgt propose que les entreprises aient l'obligation de discuter avec l'ensemble des acteurs sociaux (citoyens, élus locaux, ...) des conséquences environnementales de leur activité (à l'instar de celles soumises à la réglementation Seveso), sous des formes à définir, débats publics par exemple.

Revendiquer une place pour les salariés et les citoyens dans les processus de concertation, c'est d'abord reconnaître leur expertise.

✓ **Sur « Etudier de nouvelles compétences pour les collectivités locales / Décentralisation »**

- En premier lieu, tout nouveau processus de décentralisation doit d'abord s'appuyer sur un bilan/évaluation des étapes précédentes de décentralisation, ainsi que des réformes ayant

affecté les conditions de l'administration de l'Etat et des collectivités (exemples choisis : d'une part, la territorialisation du Grenelle de l'environnement et d'autre part l'ingénierie publique et l'inégalité de fait des collectivités selon qu'elles ont la capacité ou non d'organiser cette mission). Les conditions du financement de l'action publique, le périmètre et le contenu de la réforme fiscale, sont autant de sujets incontournables ;

- Ces préalables plaident pour une concertation dans la durée incompatible avec le calendrier très resserré choisi par le gouvernement ;
- La CGT tient à réaffirmer que la mise en œuvre d'un projet politique par une collectivité nécessite qu'elle puisse agir sur tous les leviers et donc disposer de la clause de compétence générale ;
- Pour la CGT, les questions environnementales doivent irriguer l'ensemble des niveaux territoriaux. Les échelons régional et intercommunal sont des niveaux pertinents ; le département l'est tout autant, il ne peut être écarté. En tout état de cause, l'interaction et la coopération entre les niveaux est essentielle, en matière d'exécutif comme en matière de concertation ;
- Concernant la concertation, elle doit aussi intervenir dans l'ensemble des niveaux sans oublier l'échelon communal, sous réserve d'être en capacité de construire une gouvernance cohérente à ce niveau. Par ailleurs la CGT rappelle son attachement et son intérêt pour les conseils de développement ;
- Il faut, enfin, souligner que de très nombreux projets d'infrastructures de tous ordres sont abandonnés. Ils avaient pourtant été décidés en fonction de leur intérêt économique, social et environnemental. Abandonner toute ambition d'aménagement du territoire est dangereux ! Pour la Cgt, ambition environnementale et besoin de développement sont indissociables. Ces projets ne peuvent être abandonnés au nom de contraintes budgétaires.

✓ **Sur « Engager une nouvelle étape en matière de responsabilité sociale et environnementale » :**

La CGT considère que la question de la responsabilité sociale de l'entreprise constitue un enjeu important pour le syndicalisme.

Les entreprises, et en particulier les firmes multinationales, ont des comptes à rendre sur les conséquences sociales et environnementales de leur gestion.

La CGT défend une conception globale de la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise: celle-ci doit porter aussi bien sur les relations sociales dans l'entreprise, que sur les questions environnementales, les enjeux sociétaux, que ce soit au niveau national, européen ou mondial.

Celle-ci doit dépasser le cadre purement déclaratif auquel elle se limite actuellement : un cadre légal public doit lui être attribué. Les engagements volontaires, même s'ils ne sont pas à négliger, ne peuvent à eux seuls rendre les entreprises transparentes et responsables.

La CGT réaffirme son attachement à l'établissement d'un rapport social et environnemental communiqué à l'assemblée générale des actionnaires, ayant un statut équivalent au rapport annuel.

Ce rapport doit être communiqué au Comité d'entreprise qui doit pouvoir communiquer ses observations à l'Assemblée générale.

La CGT demande la réécriture du décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle 2.

Il doit notamment, conformément aux engagements du Grenelle :

- S'appliquer à l'ensemble des entreprises de plus de 500 salariés, qu'elles soient cotées ou non ;
- Les règles doivent être identiques, que les entreprises soient cotées ou non : les entreprises non cotées ne doivent pas avoir des obligations inférieures aux sociétés cotées ;
- S'appliquer à l'ensemble des entreprises des groupes dès lors qu'elles comportent au moins 500 salariés ;
- Les informations figurant au rapport social et environnemental doivent être au moins aussi détaillées que celles prévues par la loi NRE de 2001, notamment en matière sociale (par exemple distinction CDI/CDD, informations sur le recours à l'intérim, celles concernant les réductions d'effectifs, les cotisations sociales ou l'épargne salariale et l'actionnariat salarié).

La CGT souhaite un renforcement de la RSE dans ses dimensions européennes et mondiales. Elle doit comporter un renforcement des prérogatives des comités d'entreprise européens et mondiaux.

Le développement d'accords-cadres internationaux (ACI) conclus entre les entreprises multinationales et les fédérations syndicales internationales (global unions) doit être encouragé. Ces derniers constituent un outil prometteur de développement de la responsabilité sociale des entreprises pour plusieurs raisons : ils constituent un instrument de négociation collective à l'échelle internationale voire mondiale, permettant de construire une culture de négociation collective associant les organisations syndicales, y compris dans des pays où celle-ci est peu développée ; elle permet d'associer les filiales à ce processus (notamment dans les pays du Sud) ; enfin, elles auront d'autant plus de portée qu'elles pourront s'appuyer sur des structures de représentation des salariés (notamment un comité d'entreprise *monde* et que l'accord permettra un contrôle par les représentants des salariés.